

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 12 juin 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231049

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de construction comprenant des travaux sur les réseaux de la CSEM, Bell et Énergir, du lot Notre-Dame du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX entre les intersections Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame Est. Dépense totale de 167 222 302,75 \$ (contrat: 136 837 701,89 \$ + contingences: 26 852 782,48 \$ + incidences: 3 531 818,37 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 505801 - 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 78 201 040,96 \$ taxes incluses (contrat de 64 760 930,24 \$, contingences de 12 952 186,05 \$ et incidences de 487 924,67 \$) / Autoriser un budget de revenu et dépense de 488 523,17 \$ taxes incluses, pour les travaux incidents de la CSEM qui seront remboursés par l'ARTM en vertu de l'entente.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231049

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de construction comprenant des travaux sur les réseaux de la CSEM, Bell et Énergir, du lot Notre-Dame du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX entre les intersections Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame Est. Dépense totale de 167 222 302,75 \$ (contrat: 136 837 701,89 \$ + contingences: 26 852 782,48 \$ + incidences: 3 531 818,37 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 505801 - 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 78 201 040,96 \$ taxes incluses (contrat de 64 760 930,24 \$, contingences de 12 952 186,05 \$ et incidences de 487 924,67 \$) / Autoriser un budget de revenu et dépense de 488 523,17\$ taxes incluses, pour les travaux incidents de la CSEM qui seront remboursés par l'ARTM en vertu de l'entente.

À sa séance du 24 mai 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier et du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont d'abord rappelé que le projet

SRB Pie-IX vise l'aménagement de 13 kilomètres de voies réservées, soit 11 kilomètres à Montréal et deux kilomètres à Laval. Le projet étant codirigé avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), une entente détaillée a été établie en ce qui a trait au partage des responsabilités. La Ville est notamment chargée de la reconstruction et de la requalification des infrastructures municipales ainsi que de la bonification de l'aménagement du domaine public. Le présent dossier, qui concerne le lot Notre-Dame, entre les intersections Pierre-de-Coubertin et Notre-Dame Est, culminera le projet SRB Pie-IX. Il inclut, entre autres, des travaux de voirie, d'élargissement des trottoirs, d'aménagements paysagers, de mise aux normes des feux et de l'éclairage ainsi que la réhabilitation d'égout, la construction de conduites d'aqueduc secondaire et de six abris SRB.

Avant de présenter le résultat du présent dossier, il faut savoir qu'un premier appel d'offres a été publié le 2 mai 2022 pour lequel deux soumissions ont été reçues. Toutefois, celui-ci a été annulé en raison d'un écart défavorable de 63,4 % entre l'estimation et la plus basse soumission, celle de EBC inc., dont le prix s'élevait à près de 135 M\$. Le nouvel appel d'offres est paru le 30 janvier 2023, pour une durée totale de 77 jours. Durant cette période, 4 addenda ont été publiés afin d'apporter des modifications au cahier des charges, aux devis techniques et aux plans ainsi que pour reporter la date d'ouverture. Il y a eu 16 preneurs du cahier des charges et seulement deux soumissionnaires, soit Pomerleau inc. et EBC inc. L'analyse de celles-ci révèle un écart de 40,8 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et la dernière estimation, soit un montant de plus de 39 M\$. Selon la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), la majeure partie de cet écart se situe dans les éléments suivants du bordereau : abris SRB (128 %), aménagement (84 %), égout (39 %). La DGPEC n'est pas en mesure de fournir d'explications pour ces écarts, si ce n'est que l'inflation, la surchauffe générale du marché et la forte demande en raison des nombreux grands projets en réalisation dans la région métropolitaine. D'ailleurs, l'écart entre les deux soumissionnaires est seulement de 3,7%, ce qui tend à démontrer que le contrat se situe dans la valeur marchande.

Dans les circonstances, le Service des infrastructures du réseau routier et le Service de l'urbanisme et de la mobilité ont recommandé d'octroyer le contrat à Pomerleau inc., malgré le prix qui dépasse 136 M\$ et l'écart de près de 40 %, afin de compléter le projet SRB Pie-IX.

Au terme de la présentation, la Commission s'est demandé si le contrat reflétait réellement le marché et si la Ville ne payait pas trop cher pour ces travaux. Selon les responsables, le prix des matériaux a continué de grimper depuis un an, ce qui explique en partie l'explosion du prix pour les abris. Une chose est certaine, c'est que le marché est en surchauffe. Pour cet appel d'offres, ce sont les deux mêmes soumissionnaires que le précédent. Quelques entrepreneurs auraient eu le potentiel pour déposer une offre, mais les nombreux projets comme le pont-tunnel Louis-Hippolyte, les différentes branches du REM et même nos propres projets comme Sainte-Catherine Ouest, occupent plusieurs entrepreneurs. Pour appuyer la recommandation d'aller de l'avant avec le contrat, les personnes-ressources ont tenu à souligner que la Ville profitait d'un investissement du gouvernement du Québec pour réaliser ce projet. Alors que nous en sommes au deuxième appel d'offres, c'est peut-être notre dernière fenêtre d'opportunité pour prolonger le SRB jusqu'à Notre-Dame. Si le projet ne voit pas le jour, il faut garder en tête que la Ville devra tout de même faire certains des travaux d'infrastructures

prévus au contrat, et ce, à son propre compte, sans le partage des coûts avec le gouvernement.

D'après les commissaires, ce contrat témoigne d'un urgent besoin de mieux synchroniser les travaux avec les autres gouvernements et entre les unités de la Ville afin d'éviter de se nuire mutuellement. À cet égard, les personnes invitées ont précisé que ce rôle appartient, en partie, à la Division des grands projets, qui est en communication avec les autres grands donneurs d'ouvrage, comme le MTQ, l'ARTM, la STM). L'équipe peut sensibiliser ses partenaires à mieux étaler les travaux afin d'avoir plus de concurrence lors des appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier et du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231049 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.